

### Pénitenciers

Nous avons aussi une communication du district de Kent et de la ville de Hope. Ils ont l'appui des municipalités et recommandent que les priorités exposées par l'ancien solliciteur général au Parlement soient interverties de façon à donner plus d'attention à la protection du public qu'à la réadaptation des prisonniers. Ils parlent aussi des libérations conditionnelles, des laissez-passer et du manque de sécurité, et exhortent le gouvernement à prendre des mesures pour remédier à la situation avant qu'elle ne dépasse les bornes.

J'ai ici une lettre de l'Alliance de la Fonction publique du Canada dans laquelle celle-ci présente le même argument au sujet du dénommé Kaiser qui s'est échappé de prison et s'est introduit avec effraction dans une roulotte. En outre, j'ai une communication de l'Association des contribuables de Mount Cheam dans laquelle exprimant son inquiétude au sujet de la sécurité des femmes et des enfants dans le voisinage des prisons fédérales. J'en cite un extrait:

Nous avons aussi exprimé notre inquiétude au sujet du traitement et des conditions de travail des gardiens de prison, et des conditions de travail de la GRC dans la région d'Agassiz.

Voilà donc autant de documents de citoyens inquiets. D'aucuns diront, je sais, que je suis contre la réadaptation. Nous avons entendu le député de York-Sud (M. Lewis) dénoncer la suggestion de mon collègue, le député de Burnaby-Richmond-Delta (M. Reynolds). Il a dit que la Bible préconise la compassion et le pardon. Il a exhorté ensuite le solliciteur général et se montrer dur et sans merci envers les geôliers et les autorités. Il ne peut allier les deux. Le solliciteur général a déclaré qu'on ne libère pas les criminels dangereux. Tout ce que je puis dire ce soir, c'est qu'ils s'arrangent pour s'évader d'une façon ou d'une autre.

**M. Arnold Peters (Timiskaming):** Monsieur l'Orateur, je veux exprimer le regret de voir le ministre aux prises avec le problème qui est maintenant le sien, ainsi que la sympathie que m'inspire le conseil qu'on lui a donné. Je pense qu'il ne diffère pas beaucoup de celui que l'on avait donné à son prédécesseur et qui a donné lieu à plusieurs des problèmes qu'il a aujourd'hui à résoudre.

Je crois qu'il nous faut d'abord et avant tout nous débarrasser du commissaire du service pénitentiaire canadien. Il a été nommé pour des motifs politiques; il a fait preuve et fait encore, de toute évidence, preuve d'incompétence au poste d'administrateur des services pénitentiaires. Je le dis parce que j'ai acquis une certaine expérience du système pénitentiaire tout au long d'un bon nombre d'années. J'ai lu une bonne partie de l'histoire de ce service. Quand il y a quelques années M. Alan McLeod a été nommé commissaire des Services pénitentiaires canadiens, il était acquis chez la plupart des gardiens que lorsqu'un juge condamnait un coupable à une peine déterminée d'emprisonnement, le détenu purgeait toute sa peine en prison. Et l'on savait que l'on pouvait compter sur de solides effectifs policiers pour ramener en cellule le pensionnaire qui avait bénéficié d'une libération conditionnelle mais n'avait su tenir sa parole. De nombreux effectifs policiers traquaient ces hommes au point qu'il leur était presque impossible de demeurer en liberté.

On nous a au cours des années éclairés sur le sujet des services pénitentiaires. Des écoles ont été créées pour former les gardiens de prison et pour les aider à régler certains des problèmes qui surgissent entre les gardiens et les pensionnaires. On a au cours des années changé le personnel des pénitenciers et on était, à mon avis, sur le

[M. Patterson.]

point de mettre en œuvre un système passablement progressiste.

Dans son exposé, le ministre s'est attaché à la Commission des libérations conditionnelles. Chacun sait que le président de cette Commission n'a pas de cran. Qu'il me soit permis de rappeler le cas de Tanya Bush et celui des deux petits garçons de Montréal ou de Toronto qui ont été tués par des prisonniers libérés sur parole. Chaque fois qu'une telle chose se présente, la Commission renforce ses règlements au point de supprimer toute libération conditionnelle; elle ne veut pas courir de risques.

Aujourd'hui, plusieurs députés ont critiqué la construction du pénitencier. Je me souviens avoir visité il y a quelques années le pénitencier à sécurité maximum de Saint-Vincent-de-Paul. Construit comme un établissement d'élevage de chiens, les cages couvertes de grillage sur lequel on pouvait marcher pour voir ce que les détenus faisaient à l'intérieur, la cour de récréation était entourée d'une clôture à l'intérieur de laquelle circulaient les prisonniers tandis que les gardiens accompagnés de chiens montaient la garde à l'extérieur. Ce genre de traitement était évidemment tellement mauvais qu'il a fallu y renoncer et opérer des changements.

J'ignore pourquoi le nouveau commissaire a été nommé. Je ne connais pas ses titres et qualités, mais je sais que bien des membres du service sont très dévoués et compétents, et qu'il y en a beaucoup d'autres qui ne le sont pas. Je crois qu'une enquête aurait dû avoir lieu à la suite de l'émeute qui s'est produite à Kingston il y a quelque temps et qu'il aurait fallu en publier les conclusions. J'ai visité Millhaven, en compagnie du député de Skeena (M. Howard), peu de temps après le transfert des prisonniers de Kingston. Nous avons découvert que presque tous les prisonniers avaient été battus impitoyablement, et le solliciteur général nous a alors déclaré—

**M. Allmand:** Monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège. Je suis persuadé que le député ne voudrait pas induire la Chambre en erreur en prétendant qu'il aurait dû y avoir enquête à la suite de l'émeute de Kingston. Il y a eu une enquête menée par M. Swackhammer, dont le rapport a été publié il y a un mois.

**M. Peters:** Il a été rendu public de la même façon que d'autres rapports l'ont été, et je songe au rapport du ministère au sujet de l'émeute de Saint-Vincent-de-Paul. J'ai lu ce rapport, mais seulement certaines parties ont été publiées.

De toute façon, ces gardiens ne sont pas justifiés d'avoir battu des prisonniers. Nous ne croyons pas en ce genre de traitement dans notre société. Lorsque deux députés ont visité le pénitencier, ils ont découvert que le règlement avait été modifié. Les députés ne peuvent plus visiter les pénitenciers. On a dit à ces deux députés de quitter les lieux. Je suggère au solliciteur général de réinstaurer cette réglementation permettant aux députés de visiter les pénitenciers, à titre de droit. Je suis persuadé que cette façon de faire permettrait d'obtenir des renseignements qui à leur tour permettraient au solliciteur général de corriger la situation avant que ne surviennent ces émeutes.

● (2120)

Certains députés ont visité des pénitenciers pendant des années. Ils ont fait un excellent travail. Ils savaient ce qui se passait et ont interviewé les détenus. Que s'est-il produit dans ce dernier cas? J'ai appris que Coco Mercier, qui devait être jugé pendant plusieurs jours, a comparu devant le tribunal un certain jour et a plaidé coupable